

## TAE - Conférence de presse – 31 octobre 2024

Nous souhaitons revenir avec vous sur deux projets extrêmement structurants pour Trélazé, situés de part et d'autre de notre ville : ❶ le projet de centre pénitentiaire et ❷ celui de plateforme de ferroutage.

### ❶ Concernant le projet de centre pénitentiaire d'abord.

Commençons donc par redire, comme nous l'avons toujours fait, que **nous restons tout à fait favorables à la construction d'un nouvel équipement afin de remplacer l'actuelle prison d'Angers.** L'établissement est vétuste, les conditions de détention et de travail y sont indignes et inacceptables.

Sur ce dossier du centre pénitentiaire au lieu-dit « Les Landes », nous avons fait part, depuis des mois, de **notre opposition au nouveau projet proposé par l'Etat, bien différent du projet initial souhaité par les élus locaux. Aujourd'hui, C.Béchu peut bien considérer que certains débats appartiennent au passé, mais force est de constater que celui sur le dimensionnement n'a pas eu lieu et que la démesure du projet actuel a été imposé à nos territoires et avec lui, ses conséquences.**

Gilles Ernout le soulignait dès la séance du CM du 23 octobre 2023 : *« Sur le fond, concernant la prison, nous considérons qu'il aurait été plus sage d'en rester au projet initial. La volonté de l'État de vouloir faire des mégastructures pour incarcérer toujours plus de prisonniers à moindre coût ne répond pas à l'objectif de travailler à la réinsertion et s'oppose souvent à l'hostilité des populations. (...) Un tel équipement aura en effet un impact sur l'ensemble de l'agglomération et bien au-delà ».*

Cette position va aussi dans le sens des inquiétudes exprimées par d'autres élu.e.s de l'Agglomération depuis des mois (dont Yves Colliot ou Silvia Camara-Tombini).

Enfin, et il s'agit pour nous d'un point essentiel, notre position va dans le sens de ce qu'en disent les personnels. Ils soulignent (presse en février dernier) vouloir d'*« un établissement à taille humaine, pas la quatrième plus grosse prison de France »*, parlent d'un projet *« hors-normes »*, pointent leurs inquiétudes quant aux sous-effectifs de personnel et pointent qu'*« il ne faut pas se voiler la face, la délinquance ne va pas être multipliée par deux dans le département. Les détenus vont venir d'ailleurs... Avec des détenus de Loire Atlantique, de la région parisienne... »*.

Pour nous, **le cœur du problème est donc d'abord dans la nature même du projet.** Ce dernier est bel et bien démesuré ! Comment, en effet, ne pas avoir de doutes profonds sur la pertinence et la réalité des objectifs d'humanité affichés quant à l'amélioration des conditions de détention ?

Jean-François Garcia à l'Agglomération et moi-même au conseil municipal avons pointé qu'avant de se pencher sur les impacts, les éventuelles compensations etc., **il nous paraissait essentiel de nous prononcer au préalable sur la nature du projet et de réfléchir à ce qu'elle soit revue sur la base du projet initial voté à l'unanimité, je le rappelle, par le conseil municipal de la ville de Trélazé dès septembre 2010.**

### Pour mémoire :

Lors du conseil municipal de septembre 2010 (cela fait donc 14 ANS!), les élus trélazéens avaient voté à l'unanimité en faveur de la reconstruction d'une maison d'arrêt à Trélazé en remplacement de la maison d'arrêt d'Angers.

Ensuite, rappelons-nous de l'annonce du projet retenu, annonce faite à l'Assemblée nationale par la Garde des Sceaux, Ch. Taubira, en octobre 2014 : une maison d'arrêt de 400 places dans le cadre du programme triennal 2014-2017.

Ch. Béchu, le 10 octobre 2018, annonçait que, les terrains au lieu-dit « la Bodinière » à TRELAZE étaient d'ores et déjà achetés par l'Etat.

Sur FR3, le 19 octobre 2018, on annonçait : « la prison de Trélazé pourra accueillir 400 détenus mais sera seulement une maison d'arrêt et non pas un établissement pénitentiaire abritant également un centre de détention ».

**Et enfin, lors de la visite à Angers du Garde des Sceaux en exercice, le 7 septembre 2021, E. Dupond-Moretti, il est confirmé que la maison d'arrêt allait être bien reconstruite à Trélazé (Maine-et-Loire).**

Or, le ministère n'a pas prévu de reconstruire qu'une maison d'arrêt... Il va édifier un centre pénitentiaire.

La particularité d'un centre pénitentiaire ? Il s'agit d'un établissement où l'on réunit plusieurs formes de détention. Il s'agit donc d'une prison plus grande et plus complète, comprenant plusieurs établissements et différents types de détenus. Une prison où interviendront plus d'agents pour encadrer la population carcérale de 850 personnes au moins.

**Ce sera la création d'une petite ville nouvelle où pourraient résider près de 1200 personnes à Loire-Authion (sur un terrain de 36ha dont 6ha sur la ville de Trélazé).**

**Pour nous, la question du surdimensionnement n'est pas seulement une réserve, c'est ce qui motive notre refus de ce projet.**

Lors du Conseil communautaire d'octobre dernier, Jean-François Garcia a notamment pointé qu'en tant qu'élus locaux, nous avons le devoir de dire à l'État (avant même de parler des compensations donc !) que **ce projet démesuré et déshumanisant va à l'encontre de ce que nous sommes en droit d'attendre d'une société moderne dans le domaine pénitentiaire et judiciaire.** Nous avons le devoir d'exiger de lui qu'il garantisse des conditions de vie décentes pour les détenus (ce qui implique aussi des moyens humains pour garantir la réinsertion) et des conditions de travail optimales pour les professionnels. Celles-ci ne sont pas négociables !

Lors de cette même séance, Yves Colliot regrettait d'ailleurs à juste titre qu'il **n'y a pas eu de parole forte de l'Agglo sur cette question du dimensionnement** et que **nous nous retrouvons pieds et poings liés avec ce projet hors-normes** (vendu par l'Administration pénitentiaire et l'APIJ), hors réalité par rapport à ce que l'on vit sur le département et en faisant **l'impasse sur les politiques alternatives à l'incarcération.**

Même si des membres de la majorité municipale nous l'ont reproché lors du CM dernier, **nous ne pouvons pas appréhender ce dossier sans avoir en tête les logiques politiques à l'origine d'un tel projet.** Les déclarations récentes du Gouvernement concernant les perspectives de la politique pénale sont inquiétantes comme l'a relevé le maire de Beaucozéz qui, citant le *Surveiller et Punir* de M.Foucault, s'inquiète par exemple de faire exécuter les courtes peines et par là même de créer les conditions pour justifier la construction de tels établissements. L'observatoire International des Prisons s'est d'ailleurs exprimé au début du mois via une lettre ouverte enjoignant le garde des Sceaux à « ne pas céder aux sirènes démagogiques de toujours plus de répression » (<https://oip.org/communiquel/lettre-ouverte-au-garde-des-sceaux-il-est-essentiel-de-ne-pas-ceder-aux-sirenes-demagogiques-de-toujours-plus-de-repression/>).

**S'il est absolument nécessaire de se doter d'un nouvel équipement pour remplacer la prison actuelle, le projet actuel est donc inquiétant à plus d'un titre.**

Comme le soulignait déjà en 2022, l'**Observatoire International des Prisons (OIP)**, « **l'extension du parc carcéral** est présentée (...), depuis des décennies, comme l'une des principales réponses pour lutter contre la surpopulation carcérale et l'indignité des conditions de détention. **Son ineffectivité a pourtant largement été documentée (...)** ».

« En France, en dépit de l'augmentation continue du nombre de places de prison ces trente dernières années, l'inflation carcérale est telle que **la surpopulation dans les prisons est encore d'une actualité criante** ». Jean-François le soulignait lors du conseil d'agglo : selon les statistiques de l'administration pénitentiaire au 1er novembre 2023, la densité carcérale globale dans les prisons françaises s'établissait à 123,2%, ce qui pourrait donc représenter plus de 1000 détenu.e.s et non 865 dans le futur établissement. Et au total, toujours selon l'OIP, « 39 établissements ou quartiers affichent un taux d'occupation supérieur ou égal à 150% (contre 30 en 2000) ».

« **Sans corrélation avec l'évolution de la délinquance, la hausse du nombre de personnes détenues s'explique par des orientations de politique pénale de plus en plus répressives.** Qui refusent de tirer les leçons d'une réponse carcérale coûteuse et contre-productive, alors que d'autres solutions (...) existent ».

Toujours selon l'OIP, il s'agit, depuis des décennies, de « **construire pour remplir** ». En effet, « les pouvoirs publics n'ont cessé de construire toujours plus de prisons : entre 1990 et 2020, le nombre de places de prison est passé de 36 615 à 60 775 ». Et « si les chiffres de la délinquance sont toujours difficiles à manipuler, **les organismes qui étudient la question (...) s'accordent autour du fait que, ce qui augmente, ce n'est pas l'insécurité mais le « sentiment d'insécurité », particulièrement perméable à la médiatisation**

**de faits divers et aux discours politiques démagogiques ». (...) Aucune corrélation ne saurait être faite entre l'augmentation du nombre de personnes détenues et l'évolution de la délinquance ».**

**« Les facteurs de l'augmentation massive de la population carcérale sont ailleurs, en particulier dans les orientations de politique pénale de plus en plus répressives (...) :**

- **La pénalisation d'un nombre toujours plus important de comportements**, avec la création de nouveaux délits : racolage passif, mendicité agressive, occupation d'un terrain en réunion, occupation d'un hall d'immeuble, vente à la sauvette, maintien irrégulier sur le territoire, correctionnalisation du défaut de permis de conduire ou d'assurance (...).

- **Le développement de procédures de jugement rapide particulièrement pourvoyeuses d'incarcération telles que la comparution immédiate.** Elles aboutissent à un taux plus important de peines de prison ferme (environ 70%, soit 8 fois plus que les procédures classiques), et à des peines plus longues.

- **Le recours accru à la détention provisoire et un allongement des délais avant jugement.** Les prisons comptaient ainsi 21 075 prévenus au 1er janvier 2020, contre 16 549 en janvier 2015, soit une augmentation de 27% en cinq ans.

- **L'augmentation du nombre de peines de prison ferme.** Le garde des Sceaux se félicitait ainsi récemment que 113 000 années de prison aient été prononcées en 2016 contre 89 000 en 2005 (+27%), et 132 000 peines d'emprisonnement ferme prononcées en 2019 contre 120 000 en 2015 (+10%) .

- **L'augmentation du nombre de courtes peines** (peines de moins d'un an), qui concernent 15 809 condamnés détenus au 1er janvier 2020 contre 14 316 au 1er janvier 2015.

- **Le prononcé de peines de plus en plus lourdes** par ailleurs : au 1er janvier 2021, 14 093 personnes étaient détenues au titre d'une peine de 5 ans ou plus, contre moins de 6 000 personnes en 1980.

- **L'augmentation globale de la durée moyenne de détention effectuée**, qui a presque doublé en quarante ans, passant de 5,8 mois en 1982 à 8,6 mois en 2003, et à 10,7 mois en 2019 ».

**L'OIP pointe que la prison (construction, entretien et coût journalier) est « une réponse coûteuse et contre-productive » et que la « course à la construction asphyxie les fonds disponibles pour la rénovation des bâtiments vétustes – plus d'un tiers du parc carcéral –, pour la (ré-)insertion ou encore pour les alternatives à l'incarcération et les aménagements de peine, dont les budgets stagnent à un niveau dérisoire.**

De plus, le coût moyen d'une journée de détention est estimé à environ 100€, soit trois fois celui d'un placement à l'extérieur – environ 30€ ».

**Et ce « coût (...) paraît d'autant plus abyssal que le caractère criminogène et désocialisant de la prison est unanimement reconnu. Si la manipulation des chiffres de la récidive est à prendre avec une grande précaution, toutes les études concluent que les peines alternatives sont plus efficaces à cet égard ».**

L'OIP pointe d'ailleurs dans son rapport la nécessité d'aller **« vers d'autres solutions que la construction »**, pointant notamment que la France, en tant que « cinquième pays du Conseil de l'Europe présentant la plus forte densité carcérale » est un « mauvais élève européen » et qu'elle « est également à contre-courant de la forte baisse du nombre moyen de personnes détenues pour 100 000 habitants ».

**L'OIP se prononce enfin « pour une politique de déflation carcérale »**, pointant qu' « aucune réforme n'a permis de résorber le problème structurel de surpopulation carcérale, pour lequel la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France en janvier 2020 et lui a enjoint d'adopter des « mesures générales » visant sa « résorption définitive ». ».

Mais des réformes comme les lois de programmation pour la justice ou pour la confiance dans l'institution judiciaire « ne permettent d'espérer une amélioration ». **L'OIP se prononce pour « une véritable politique réductionniste s'impose, qui prenne en compte les différents facteurs de l'inflation pénale et replace la privation de liberté en tant que « peine de dernier recours »**, cette politique impliquant « la dépénalisation de certains types de délits, (...) la limitation des possibilités de recours à la détention provisoire (...), une

stricte limitation du champ d'application des procédures de jugement rapide, une révision de l'échelle des peines (...), le développement des mesures permettant de réduire la durée effective de la peine de prison ».

**On le voit, la question de la nature du projet est intimement liée à celle, plus globale, de la politique pénale mise en œuvre, une politique pénale inflationniste, contre-productive, inefficace et coûteuse.** C'est un élément central de notre opposition à ce projet qui s'ajoute aux autres éléments que nous avons déjà évoqués.

\*\*\*

**②** L'autre grand projet structurant pour notre commune faisant l'actualité est celui de **la plateforme de ferroutage, sur le site de la Gravelle**, le long de la D117 en face de l'entreprise de transport Ageneau, entreprise d'ailleurs à l'origine du projet.

Lors du dernier CM, ce projet a été abordé dans le cadre d'une délibération au Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de terrain liés aux anciennes exploitations souterraines des Ardoisières d'Angers.

Nous nous sommes opposés à la majorité municipale qui, **en raison de ce projet de plateforme, conteste le passage en zone non urbanisée du site de la Gravelle.**

En juin 2023, lors du premier examen du Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de terrain liés aux anciennes exploitations souterraines des Ardoisières d'Angers par les élus trélazéens du conseil municipal, la commune n'avait alors pas formulé de remarque quant au passage en zone non urbanisée du site de la Gravelle. Et pour cause... Nous n'avions alors pas connaissance du projet de plateforme de fret ferroviaire porté par ALM.

**Cette situation nous fait d'abord réagir sur la forme et la démarche.** Le fait que nous n'ayons pas eu connaissance à l'époque (en juin 2023 donc !) de ce projet alors qu'il était, sinon déjà ficelé, au moins dans les tuyaux nous interroge.

Rappelons qu'il est sorti dans la presse à l'automne 2023 et que, d'après les documents qui nous ont été présentés par l'entreprise à l'origine du projet, une première présentation de celui-ci avait eu lieu dès mars 2023 (donc des semaines avant notre conseil municipal de juin!).

**Dans ces conditions, soit le Maire de Trélazé était au courant et il ne nous l'a alors pas dit (ce que nous n'imaginons pas), soit il n'était pas au courant et a découvert le projet, en tant que vice-président d'ALM, quasiment en même temps que les conseillers municipaux, ce qui serait hallucinant et révélateur d'un manque de démocratie et de transparence au sein de notre structure intercommunale.**

**Concernant le fond maintenant.**

Avant toute chose et pour éviter les caricatures et de faux débats, je tiens à rappeler que nous sommes tous favorables au développement du ferroutage. Il n'y a donc pas de débat sur ce point ! **La question qui se pose en réalité à nous est de savoir si le site de la Gravelle est adapté ou non à recevoir une telle structure.**

La Ville souhaite que le classement du site de la Gravelle soit revu en conséquence afin de ne pas entraver la possibilité de réalisation de ce projet.

Le projet qui nous a été présenté est un projet, je cite, « favorisant la massification des flux, la mutualisation des moyens et la complémentarité des modes de transports, à travers la réhabilitation d'un site industriel

de 25 hectares en hub multimodal avec raccordement au réseau SNCF ». La cible est de « 90.000 transbordements par an soit 20 trains en Aller/Retour par semaine ». Quelques chiffres encore : le terminal de transport est prévu sur 10 ha, la voie de réception sur 850 m, deux plateformes sont prévues pour traiter deux trains simultanément. La plateforme de stockage, elle, est prévue sur 12 ha et avec plus ou moins 43 000 m<sup>2</sup> de stockage.

**Au regard des plans fournis dans le document de présentation du projet et de la carte des aléas, nous avons donc un aménagement de grande ampleur sur et à proximité de zones en aléas moyen ou fort. C'est ce que montre la superposition des cartes !** Il faut rajouter à ceci les flux des poids lourds et des trains sur un tel site, de leurs potentielles conséquences compte tenu des aléas.

**Les risques** décrits par les scientifiques qui ont travaillé sur ce dossier sont bien réels et ils **sont à prendre très au sérieux**. Chacun en conviendra. De notre point de vue, il nous semble donc déraisonnable, voire irresponsable, de demander la modification du classement en raison d'un projet de grande ampleur tel que je viens de le décrire plus haut. Trop nombreux sont ceux à avoir voulu défier la nature et ou à être passés outre des conclusions des scientifiques pour voir aboutir leurs projets en terme d'aménagement du territoire coûte que coûte. Beaucoup s'en sont mordus les doigts à la première catastrophe. Les exemples sont malheureusement trop nombreux pour s'amuser aujourd'hui à jouer les apprentis sorciers ! En revanche, la question des dédommagements, des accompagnements au bénéfice des habitants concernés, etc. est sur la table et doit être discutée avec l'État, les pouvoirs publics.

On nous a répondu que des études sont en cours, qu'il y aura la possibilité de modifier le projet, d'en revoir le dimensionnement, etc. **Mais, visiblement, nous n'avons la main sur rien ! Le seul projet qui existe à notre connaissance est celui qui nous a été présenté ! Et c'est au nom de ce projet que la majorité souhaite le maintien du secteur de la Gravelle en zone urbanisée.**

La majorité nous dit que l'État doit prendre ses responsabilités dans ce domaine. Oui, nous sommes d'accord et dans tous les domaines (comme par exemple sur la sécurisation financière des habitants concernés). Mais quand les services de l'État considèrent qu'il y a un risque et qu'ils disent « *Niet* » comme ici, nous avons le sentiment qu'ils prennent leurs responsabilités. Et comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire : **il n'y a pas que l'État qui doit prendre ses responsabilités. Les élus trélazéens aussi ! ALM aussi !**

Et au-delà, si le choix était fait de développer un tel projet sur ce site, je souhaite bien du courage aux futurs élus pour **faire accepter aux particuliers concernés la légitimité des réglementations strictes** qui leur seront imposées... **Beaucoup auraient sans doute l'impression de deux poids deux mesures.**

Au fond, nos débats posent la question du devenir du site ardoisier, un site qui, compte tenu de notre histoire, impose de garantir la sécurité des habitants face à des risques que personne ne conteste. **Aussi devons-nous en effet nous interroger sur la nature même du développement que nous souhaitons pour Trélazé, un développement qui permette à la fois de valoriser le site ardoisier (comme un atout), sans le « mettre sous cloche » en respectant les contraintes réglementaires avec lesquelles il nous faudra composer.**

Nous le disions lors de notre conférence de presse au printemps dernier : depuis plus de 10 ans, nous demandons que soit réfléchi collectivement le devenir du site ardoisier. **Nous pensons d'ailleurs que la réflexion doit être globale et qu'elle ne doit être menée secteur par secteur, qu'elle ne doit pas être « saucissonnée » sur les différentes parties du site** (Fresnaies, Gravelle, Porée, carrière Napoléon, Monthibert...).

**Nous avons des propositions en faveur un projet exemplaire basé sur un mode de développement durable et humain** (centre d'accueil de classes vertes, jardins bios pour fournir nos écoles, etc.). **D'autres en ont aussi.** Des pistes concernant le développement de parcs photovoltaïques sont donc aussi évoquées dans les documents de la préfecture.

Pour cela, une véritable concertation doit avoir lieu bien en amont. **Lorsqu'il ne s'agit plus que d'avaliser ou non un projet ficelé, ce n'est plus de la concertation !**

**Les potentialités du site sont nombreuses** dans des secteurs variés y compris dans ceux touchant au tourisme, à la culture, au patrimoine, à l'éducation et aux loisirs. **Il s'agit là d'un site d'une richesse écologique unique dont la préservation et la valorisation doivent constituer un axe essentiel du projet.**

Alors oui, se pose en effet la question du développement que nous voulons pour la ville, une ville qui par son histoire, doit composer avec un territoire particulier. Nous croyons qu'il est grand temps d'en discuter avec les acteurs locaux et les habitants pour construire le Trélazé de demain.

